

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE DE COORDINATEUR DE PROJET « MISE EN PROTECTION DU PAYSAGE DES MANGROVES DE KONKOURÉ » POUR LE COMPTE DE GUINEE ECOLOGIE

Guinée Ecologie recherche « **Un coordinateur du projet NaturaGuinée Konkouré : « Mise en protection du paysage des mangroves de Konkouré »** ».

### ■ **Présentation de Guinée Ecologie :**

Organisation non-gouvernementale à but non lucratif, Guinée Ecologie, créée en 1989, est de par ses statuts, une association de volontaires qui ont décidé de conjuguer leurs efforts avec tous les acteurs du développement (services publics, secteur privé, communautés, société civile) pour promouvoir des actions en faveur d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et d'une protection pérenne de l'environnement de la Guinée.

Sa mission est de contribuer à la protection de l'environnement, à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable des ressources naturelles en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de plans d'action favorables au maintien d'un milieu de vie sain et à la sauvegarde des espèces et de leurs habitats au profit des générations actuelles et futures.  
[www.guineeecologie.net](http://www.guineeecologie.net)

### ■ **Contexte du projet :**

Le paysage des mangroves de Konkouré, situé dans la préfecture de Dubréka, à proximité de Conakry, représente une zone stratégique pour la conservation environnementale. Les écosystèmes de mangroves jouent un rôle crucial dans l'adaptation aux impacts de celui-ci en Basse-Guinée, offrant des solutions telles que la protection contre l'érosion côtière et les intrusions marines. Ces écosystèmes sont cependant soumis à de fortes pressions anthropiques (qui limitent leur résilience aux changements climatiques) : l'exploitation intensive du bois pour le chauffage associé localement à la saliculture, le fumage de poisson et l'étuvage du riz pour les besoins de la population de Conakry. La riziculture et le maraîchage non aménagés accentuent la dégradation de l'écosystème et de ses ressources, tout comme certaines techniques de pêche destructrices et la multiplication incontrôlée d'aménagements associés à l'expansion urbaine. Par ailleurs, la pollution plastique, les pratiques d'assainissement inadéquates et les problèmes de santé publique, tels que les maladies cutanées et la trypanosomiase, aggravent la vulnérabilité des populations riveraines. L'aménagement hydroélectrique de Garafiri a également modifié l'hydrologie locale, avec diverses répercussions sur les principales activités économiques.

Identifié dès 1992 comme site RAMSAR, ce paysage comprend environ 90 000 hectares de mangroves, soit un tiers des mangroves littorales de Guinée. Malgré quelques initiatives passées, comme le schéma d'aménagement de la baie de Sangareya financé par l'Union européenne dans les années 1990, peu de mesures concrètes ont été mises en œuvre. Aujourd'hui, dans le cadre de la vision Grand-Conakry 2040, la nécessité d'une mise en protection rapide est réaffirmée. Le ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) propose ainsi la création d'une aire protégée intégrant les mangroves de Konkouré dont la délimitation et le statut seront à définir au cours du projet.

Toutefois, leur mise en protection entraînera des restrictions d'usage pour les populations riveraines, particulièrement pour les segments les plus dépendants des ressources naturelles. Il est donc impératif d'inclure ces communautés dans des programmes de compensation et des actions de développement afin d'assurer une gestion durable et équitable de ce paysage unique.

L'action « Mise en protection du paysage des mangroves de Konkouré » a pour objectif général l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines (en particulier les femmes et les jeunes)<sup>1</sup>

et de l'état de conservation et de protection de la biodiversité du paysage des mangroves de l'estuaire du Konkouré.

Pour atteindre cet objectif global, l'action vise spécifiquement à :

- OS1 : Améliorer la conservation du paysage grâce à l'achèvement du processus de création d'une aire protégée (AP), et à la mise en place des conditions nécessaires à une gestion effective ;
- OS2 : Identifier les opportunités économiques pour les communautés riveraines du paysage, améliorer les revenus des ménages et renforcer leur adaptation au changement climatique ;
- OS3 : Améliorer la gouvernance territoriale du paysage au travers de la mobilisation communautaire, de la sensibilisation, et de l'élaboration d'outils de planification territoriale.

L'action aura pour effets de réduire les pressions anthropiques sur les mangroves (Effet 1), d'accroître la part des revenus des ménages issue d'une gestion durable des ressources (Effet 2), et d'assurer une gestion inclusive des ressources en faveur notamment des femmes et des jeunes (Effet 3).

Financé par l'Union européenne à hauteur de 3 millions d'euros, l'action a démarré le 15 janvier 2025, pour une durée de 48 mois.

## ■ Le consortium :

Trois ONG sont partenaires dans la mise en œuvre de ce projet : le Gret, Eclasio et Guinée Écologie. Le Gret assumera la fonction de chef de file du consortium. Il copilotera avec Guinée Écologie la concertation, la planification territoriale et la définition des règles de gestion. Il assurera la réalisation des diagnostics filières et institutionnels ainsi qu'un appui spécifique à des filières prioritaires existantes. Le Gret appuiera Eclasio sur les sujets des financements innovants et de l'évaluation des services environnementaux.

Acteurs en appui aux mangroves guinéennes depuis plusieurs années, Eclasio et Guinée Écologie interviendront dans l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) et du Mécanisme de gestion des plaintes (MGP), le renforcement des agents de l'Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune (OGPNRF), les activités de sensibilisation, l'application de la loi et la mise en œuvre du volet économie verte (filières émergentes) dans le prolongement d'appuis/d'outils déjà initiés et déployés en Guinée.

Avec l'appui de Birdlife, Guinée Écologie coordonnera les activités de monitoring écologique (niveau de référence).

## ■ L'équipe du projet :

L'équipe du projet est composée de : un.e chef.f.e de projet national (Gret), 2 coordinateur.rice.s techniques (Eclasio et Guinée Écologie), 6 responsables thématiques/techniques chargé.e.s des activités (3 Gret et 3 Eclasio), 7 animateur.rice.s (5 Gret et 2 Guinée Écologie). L'équipe de soutien est constituée d'un.e comptable (Gret), d'un.e logisticien.ne (Gret) et d'un chauffeur (Gret). L'ensemble de l'équipe projet bénéficiera d'appui institutionnel, technique, administratif et financier ainsi qu'en communication, de la part des bases arrière du Gret, d'Eclasio et de Guinée Écologie.

## ■ Descriptif de la mission :

Le/la coordinateur/coordinatrice de projet sera sous la responsabilité hiérarchique du Directeur exécutif de Guinée Écologie et sous la responsabilité fonctionnelle du/de la chef.fe de projet. Le/la Coordinateur/coordinatrice sera en lien direct quotidien (planification, coordination) avec les équipes des partenaires GRET et Eclasio (salariés détachés sur le projet mais aussi équipes bases arrière), respectivement basés à Dubréka et Conakry.

Il.elle aura en charge les missions suivantes en rapport avec les activités confiées à Guinée Écologie :

1. **Coordination et mise en œuvre des activités du projet :**
  - Recruter une expertise juridique, suivre et accompagner les études pour la définition du régime de protection approprié de l'aire protégée ;
  - Piloter l'établissement du niveau de référence écologique de l'aire protégée, avec l'appui de Birdlife ;
  - Mettre en œuvre le système de suivi écologique de l'aire protégée ;
  - Suivre et donner un appui aux activités de restauration des mangroves existantes dans le paysage ;
  - Piloter, en dialogue avec les conservateurs et les communautés locales, la mise en œuvre d'un système de mixte de surveillance de l'AP ;
  - Conduire et animer la consultation et mobilisation communautaire via la mise en place de Cadres Locaux de Concertation (CLC), avec l'appui du Gret ;
  - Mettre en place, avec l'appui du Gret, des Structures Locales de Gestion (SLG) au terme de la phase de consultation préparatoire, et valider et soumettre aux autorités les propositions sur la délimitation de l'aire protégée, son zonage et sa structure de gouvernance ;
  - Mettre en œuvre le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).
  
2. **Gestion du projet :**
  - Élaborer et suivre les plans de travail opérationnels en collaboration avec les équipes partenaires (Guinée Ecologie, Eclasio, Gret, NaturaGuinée) ;
  - Superviser la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions, telles que planifier dans le cadre logique ;
  - Superviser et encadrer le travail des animateurs de Guinée Ecologie ;
  
3. **Suivi-évaluation :**
  - Collecter, analyser et rapporter les données relatives aux indicateurs définis (ex. hectares restaurés, nombre de bénéficiaires, études réalisées, etc.).
  - Mettre en place un système de suivi participatif et s'assurer de la qualité des rapports techniques et financiers.
  - Conduire des réunions régulières pour évaluer les progrès et identifier les ajustements nécessaires.
  
4. **Coordination des parties prenantes :**
  - Mobiliser et coordonner les acteurs locaux, y compris les communautés, les autorités ;
  - Organiser des ateliers de consultation, des réunions de suivi et des campagnes de sensibilisation.
  
5. **Communication et plaidoyer :**
  - Contribuer au développement et la mise en œuvre d'une stratégie de communication du projet ;
  - Contribuer aux actions de plaidoyer auprès des institutions locales et nationales pour assurer le soutien aux initiatives du projet.
  
6. **Gestion financière et administrative :**
  - Assurer une gestion rigoureuse des ressources financières et logistiques du projet ;
  - Préparer les rapports financiers en collaboration avec les responsables administratifs et financiers de Guinée Ecologie et veiller au respect des procédures de gestion.

## ■ Profil recherché :

### Qualifications :

- Diplôme universitaire en gestion de projet, environnement, conservation de la biodiversité, ou disciplines connexes.
- Minimum 5 ans d'expérience en coordination de projets de développement durable ou de conservation.

### Compétences techniques :

- Expertise en gestion des ressources naturelles et en conservation des écosystèmes, idéalement dans les zones côtières ou de mangroves.
- Connaissance des approches participatives et des outils de planification territoriale.
- Familiarité avec les systèmes de suivi-évaluation et la gestion basée sur les résultats.

### Aptitudes personnelles :

- Excellentes capacités de communication et de négociation avec des parties prenantes diverses.
- Forte capacité organisationnelle et aptitude à gérer des équipes multiculturelles.
- Sensibilité aux questions de genre et d'inclusion.

### Langues :

- Maîtrise du français (écrit et oral).
- Connaissance des langues locales (un atout).

## ■ Conditions et durée

- Contrat à Durée Déterminée (CDD) de droit guinéen d'1 an, renouvelable, assorti d'une période d'essai de 3 mois.
- Poste basé à Dubréka, avec des déplacements dans la zone d'action du projet et de tout autre zone où besoin sera.
- Salaire : Selon la grille salariale de Guinée Ecologie.
- Démarrage envisagé : Dès que possible, idéalement à partir d'avril 2025.

## ■ Modalités de soumission des dossiers

CV et lettre de motivation à envoyer [info@guineecologie.net](mailto:info@guineecologie.net) avant le 9 mars 2025 avec comme objet du mail : “**Coordinateur du projet - NaturaGuinée Konkouré\_GE**”.

**Seul.es les candidat.e.s sélectionné.e.s seront contacté/es pour passer un entretien - Merci de ne pas téléphoner.**

*Guinée Ecologie s'engage pour les personnes en situation de handicap et lutte activement contre toutes les formes de discrimination. Cette offre est ouverte à toutes les personnes présentant le profil recherché.*